

## Des Nouvelles de l'ADA



Accueil des primo-arrivants lors d'une permanence

### UKRAINE

**Politique migratoire en Europe – une politique raciste ?** : L'ADA milite depuis de nombreuses années pour que les réfugiés, quelle que soit leur origine, puissent être accueillis dans des conditions dignes. Les conditions d'accueil réservées aux Ukrainiens montrent que cela est possible.

[Lire la suite...](#)

### Droit à la Protection Temporaire :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
AUTORISATION PROVISOIRE DE SÉJOUR  
BENÉFICIAIRE DE LA PROTECTION TEMPORAIRE

PREFECTURE ISÈRE  
DOSSIER N° 389VRL2022  
ENTRÉE EN FRANCE 28/03/2022

N° 38031

NOM (NPE) [REDACTED]  
PRÉNOMS [REDACTED]  
NÉ(E) LE 057 A KHARKIV  
NATIONALITÉ UKRAÏNIENNE  
ADRESSE [REDACTED]  
38000 GRENOBLE

EST AUTORISÉ(E) À PROLONGER PROVISOIREMENT  
SON SÉJOUR EN FRANCE JUSQU'AU 06/10/2022

CETTE AUTORISATION N'EST VALABLE QU'ACCOMPAGNÉE DU DOCUMENT  
N° M1786338 VALABLE DU 15/01/2001 AU 15/01/2099  
JUSTIFIANT DE L'IDENTITÉ DE SON TITULAIRE.

SIGNATURE ET CACHET  
DE L'AUTORITÉ

pour le Préfet et par délégation,  
L'adjoint au préfet en charge  
du droit d'asile

Jean-François AUBERTIN  
FAIT A GRENOBLE  
LE 07/04/2022

VALABLE JUSQU'AU 06/10/2022  
02785699

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

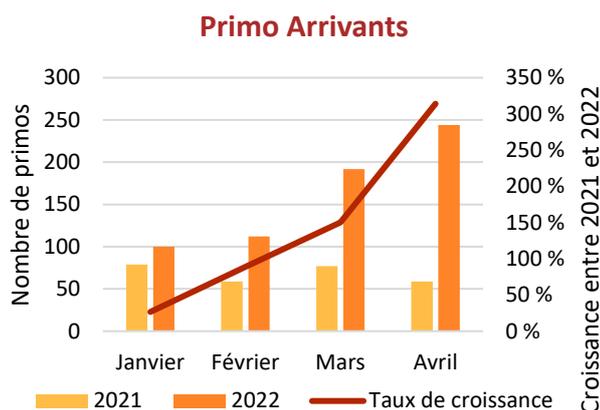
AUTORISE SON TITULAIRE A TRAVAILLER

La directive sur le droit à la « protection temporaire » (DPT) a été créée en 2001, suite à la guerre en ex-Yougoslavie, quand l'Europe a été confrontée, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, à des déplacements massifs de personnes résultant d'un conflit en Europe.

Jusqu'à présent, les États membres de l'Union Européenne n'avaient jamais réussi à se mettre d'accord pour activer cette directive. Toutes les demandes formulées pour l'activer, avaient toujours été refusées et particulièrement lors des crises en Syrie et en Afghanistan. Pourtant cette directive aurait pu s'appliquer car elle ne concerne pas uniquement des déplacements massifs de personnes au sein de l'Union Européenne.

[En savoir plus sur ce que signifie la protection temporaire et les droits qui en découlent ...](#)

## Quelques chiffres



En 2021, le nombre de primo-arrivants à l'ADA était très significativement inférieur chaque mois à 2019, ceci était dû à la crise sanitaire et à la difficulté de traverser les frontières partout dans le monde.

Néanmoins le nombre de primo-arrivants en mars 2019 était de 169 et de 114 en avril. En 2022, le nombre de primo-arrivants en mars est de 192 et de 244 en avril.

Cela correspond à l'arrivée des premiers réfugiés ukrainiens à Grenoble qui étaient orientés vers l'ADA après leur passage en préfecture. L'ADA a eu la charge pendant un mois de la demande de tarification solidaire à la TAG pour ces réfugiés.



176 réfugiés ukrainiens se sont présentés à l'ADA en mars et en avril 2022 : 56 personnes en mars (6 hommes et 50 femmes) et 120 personnes en avril (18 hommes et 102 femmes) avec 140 enfants.

Lorsque les personnes arrivent pour la première fois à l'ADA (primo-arrivants), il leur est remis une aide financière minimale. Dès le mois de mars, l'ADA s'est rendu compte que son budget d'aide sociale, malgré

l'aide du CCAS de Grenoble, serait totalement insuffisant. Un courrier d'appel à un soutien financier a été envoyé à 18 mairies de la Métropole Grenobloise qui n'étaient pas déjà soutiens de l'ADA. Ce courrier est resté lettre morte.

## Actualités de l'ADA

**L'argent, nerf de la solidarité** : Le financement des associations est devenu un casse-tête permanent, notamment pour celles exerçant des activités d'intérêt public. Le désengagement de l'Etat et le recours de plus en plus fréquent à des financements sur appels à projets privent de financement une multitude d'associations dont le rôle auprès des publics les plus fragiles est pourtant essentiel. Ces associations, fragilisées, doivent trop souvent avoir recours aux dons des sympathisants au risque de ne pouvoir faire face à leurs obligations.

L'analyse du financement d'ADA en est une illustration particulièrement frappante, sans qu'elle soit malheureusement une singularité dans le monde associatif. [En savoir plus ...](#)



**Assemblée Générale de l'ADA** : après 2 années sans possibilité de se rencontrer, l'Assemblée Générale de l'ADA a eu lieu le 21 mars 2022 dans la salle de conférences de la Maison des Associations. [Retrouver le rapport moral et des photos de cette assemblée.](#)

## UKRAINE



**Communiqué ADA** : le 24 mars 2022, l'ADA a rendu public un communiqué dans lequel l'ADA se réjouit des mesures prises en faveur des réfugiés ukrainiens leur accordant immédiatement une protection temporaire, la gratuité des transports sur le territoire et de la mobilisation de toutes les institutions (communes, départements, régions) pour leur fournir un hébergement. Cela prouve qu'avec une volonté politique, il est possible d'accueillir les demandeurs d'asile dans des conditions dignes et cela devrait se généraliser aux autres demandeurs d'asile. L'ADA s'inquiète que cet accueil ne se fasse aux dépens d'autres demandeurs d'asile qui eux aussi ont dû quitter leur pays car leur vie était en danger.

[Voir le texte du communiqué.](#)

**Réfugiés ukrainiens** : dès leur passage en préfecture, les réfugiés ukrainiens ont été dirigés vers l'ADA pour effectuer leur demande de tarification solidaire auprès de la TAG. L'ADA a dû faire face à un nombre très important de réfugiés ukrainiens et pendant 1 mois a mobilisé 4 à 5 bénévoles par permanence pour établir les dossiers. A partir du 11 avril d'autres associations ont pris le relais dont La Maison des Ukrainiens et Ukraine-Grenoble-Isère.



**Rencontre Grenoble-Alpes Métropole-ADA** : le 28 mars, Jacqueline Leininger et Jean-Michel Reynaud, respectivement présidente et vice-président de l'ADA, et Fanny Braud, salariée, ont rencontré Maxime Gonzales, conseiller technique du Président de Grenoble-Alpes Métropole et Boris SOLODKI, directeur du pôle cohésion sociale. Le but de cette rencontre pour l'ADA était d'établir un partenariat avec la Métro et d'obtenir un financement plus pérenne. La Métro est consciente du travail effectué par l'ADA et va continuer à financer les actions de l'ADA mais la demande de subvention devra être renouvelée chaque année.

technique du Président de Grenoble-Alpes Métropole et Boris SOLODKI, directeur du pôle cohésion sociale. Le but de cette rencontre pour l'ADA était d'établir un partenariat avec la Métro et d'obtenir un financement plus pérenne. La Métro est consciente du travail effectué par l'ADA et va continuer à financer les actions de l'ADA mais la demande de subvention devra être renouvelée chaque année.

**GEM – SOS Méditerranée - ADA** : A l'initiative d'étudiants de Grenoble Ecole de Management, une projection du film « Les nouveaux habitants » a eu lieu à GEM le jeudi 14 Avril suivi de l'intervention de bénévoles de SOS Méditerranée et de l'ADA.



Cette intervention entre dans le cadre de l'une des 2 missions de l'ADA qui est la défense du droit d'asile, la première étant l'accompagnement des demandeurs d'asile.

## Actualités de la demande d'asile



**ANVITA**  
ASSOCIATION NATIONALE  
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

L'ANVITA a publié son guide pour une France Accueillante. Grenoble, Echirolles et Vizille font partie des 52 communes d'ANVITA et Grenoble-Alpes Métropole est l'une des 4 métropoles.

[Retrouver le guide ...](#)

La grève perlée des avocats a continué à la CNDA. L'association ELENA a dénoncé les pressions faites sur des magistrats de la CNDA. En février, ce sont les agents de la CNDA qui se sont mis en grève pendant 2 semaines pour dénoncer une justice de plus en plus expéditive que le projet de loi sur l'asile et l'immigration devrait aggraver avec des délais de recours raccourcis



L'assemblée constitutive de MéDA38 a eu lieu le 15 mars 2022. Cette nouvelle association Médecine et Droit d'Asile 38 est née à l'initiative de bénévoles de l'ADA qui ont mis en relation des médecins grenoblois avec les médecins de MéDA Lyon, association fondée en janvier 2016. L'objectif principal de MéDA38 est d'établir un certificat médical relevant des éléments significatifs d'antécédents de traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou présentant des séquelles physiques ou psychiques, ou présentant une vulnérabilité particulière, pouvant être présenté par le demandeur d'asile devant la CNDA. Les médecins pourront proposer un suivi psychologique et favoriser l'accès aux soins. Ces missions de base s'appuient sur les recommandations du [Protocole d'Istanbul](#) (manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autre peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants).

## Un éclairage sur l'une des actions menées par l'ADA : les formations

L'objectif des formations dispensées par l'ADA est d'accompagner ses bénévoles et mais aussi ceux d'autres associations et, si nécessaire, à travers des séances d'analyse des pratiques et de capitalisation.

En effet, le bénévolat auprès des exilés requiert des compétences, à la fois d'ordre général (interculturalité, juste distance etc.) et particulier (compétences et connaissances juridiques, pédagogiques, administratives etc., selon l'activité pratiquée). Le cadre juridique et réglementaire français des procédures de demande d'asile est en constante évolution : pas moins de 7 lois en 15 ans, de 2003 à 2018. A chaque fois, une couche de complexité supplémentaire vient s'ajouter aux précédentes. Une formation initiale et continue est nécessaire pour que les bénévoles puissent continuer à accompagner et informer les demandeurs d'asile dans les meilleures conditions possibles.

L'ADA est agréé en tant qu'organisme de formation par la DIRECCT depuis le 20/07/2018.

En mars et en avril, 2 sessions de formation ont eu lieu. L'une traitant de la "rédaction des recours à la CNDA" et l'autre sur "la demande des victimes de traite des êtres humains : le cas du Nigéria".

La prochaine formation aura lieu le 12 mai sur "les conditions matérielles d'accueil - retrait, refus et cessation".



Les thèmes des prochaines formations sont :

- La demande des victimes de traite des êtres humains : Angola et RDC
- La protection temporaire : enjeu et perspectives
- La figure de l'opposant politique en Guinée
- L'Afghanistan

Toutes les formations sont gratuites et peuvent se faire grâce au soutien logistique du Secours Catholique et du Diaconat Protestant qui nous donnent souvent accès à leurs locaux.

Si vous êtes intéressé et voulez en savoir plus, renseignez-vous auprès de [secretaire@ada-grenoble.org](mailto:secretaire@ada-grenoble.org).

## Bonnes nouvelles

En 2021, parmi les demandeurs suivis par l'ADA, **188 ont obtenus une protection** :

- 92 statuts de réfugiés par l'OFPRA
- 18 protections subsidiaires par l'OFPRA
- 60 statuts de réfugiés par la CNDA
- 18 protections subsidiaires par la CNDA

Parmi ces personnes, sont incluses les fillettes ayant obtenu une protection dans le cadre de la lutte contre les mutilations génitales féminines. Elles sont 83 à avoir obtenu ce statut : 73 statuts de réfugiées par l'OFPRA, 8 statuts de réfugiées par la CNDA et 1 protection subsidiaire par l'OFPRA.

Lorsqu'une personne obtient la protection de la France, elle a le droit de faire venir sa famille (conjoint et enfants). L'ADA est la seule association, dans le département de l'Isère, apportant une aide dans le cadre de cette réunification familiale et en 2021 18 familles ont été réunies.

## L'ADA continue de soutenir Djakhar O. :

Dans la précédente Newsletter, nous avons dénoncé la tentative d'expulsion de Djakhar O. vers la Russie. Djakhar est un jeune tchéchène de 22 ans arrivé en France à l'âge de 8 ans et ayant obtenu le statut de réfugié en février 2020. Un arrêté d'expulsion et d'assignation à résidence lui a été notifié en août 2021, puis le 6 décembre 2021 une expulsion vers la Russie sur un vol l'après-midi même. En février 2022, Djakhar était toujours retenu en centre de rétention, il a été libéré fin février mais, depuis, il est toujours soumis à une assignation à résidence lui interdisant de sortir de la commune de Grenoble et l'obligeant à signer 3 fois par jour à l'Hôtel de Police. Djakhar ne fait l'objet d'aucune poursuite pénale mais cette assignation ne peut être levée que par le tribunal administratif.

## Coin Lecture



### Parlons immigration en 30 questions

Pour démêler le vrai du faux, voilà des réponses à 30 questions essentielles sur le thème de l'immigration. Un livre de poche pédagogique et facile d'accès. L'auteur est professeur au Collège de France (chaire Migrations et société) et directeur de l'Institut Convergences Migrations (CNRS).

De François Héran (106 p., La documentation Française, 5.90 euros)

## Notules d'Olivier Brisson - avocat :

« Frontex, agence européenne, a été créée pour aider les Etats membres à sécuriser leurs frontières externes. Son directeur exécutif, un Français, vient de démissionner car personne n'est capable d'expliquer si le but de l'association est d'assurer l'imperméabilité des frontières ou de protéger les demandeurs d'asile qui frappent à la porte.

*Je ferme ? j'enferme ? ou j'ouvre ?... »*

## Ils nous soutiennent

[Donateurs ou partenaires, ils sont présents à nos côtés ...](#)

**Nous remercions toutes les personnes qui nous soutiennent  
et nous tenons à souligner à quel point vos adhésions nous sont nécessaires pour continuer nos missions.**

[Adhérer - Faire un don](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter de l'ADA, envoyez un mail à [secretaire@ada-grenoble.org](mailto:secretaire@ada-grenoble.org)

- \* OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.
- \* CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile